



ENTENTE

ENTRE

VILLE DE FARNHAM

ET

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

ENTRETIEN DE VOIES PUBLIQUES

2018

ENTENTE

ENTRE

VILLE DE FARNHAM, corporation, ayant son siège social au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham, Québec, J2N 2H3, représentée aux présentes par le maire M. Patrick Melchior et la greffière M^{me} Marielle Benoit, dûment autorisés à l'effet des présentes en vertu de la résolution 2018-045 adoptée par le conseil de ladite Ville de Farnham, à une assemblée tenue le 22 janvier 2018, ci-après nommée "Farnham".

ET

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE, corporation, ayant son siège social au 185, rue Principale à Sainte-Sabine, Québec, J0J 2B0, représentée aux présentes par le maire Laurent Phoenix et la directrice générale et secrétaire-trésorière Chantal St-Germain, dûment autorisés à l'effet des présentes en vertu de la résolution 2018-03-3657 adoptée à une assemblée tenue le 5, mars 2018, ci-après nommée "Sainte-Sabine".

ATTENDU le contrat implicite respecté par les Municipalités depuis 1993;

ATTENDU qu'il y a lieu de consigner les termes de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 **Objet**

La présente entente a pour but de partager l'entretien des chemins Jetté, du Golf et Audette.

Article 2 **Entretien**

Les parties conviennent de répartir l'entretien des chemins Jetté, du Golf et Audette comme suit :

Section	A
Chemin visé	Chemin Jetté (À l'Ouest de la route 235)
Distance visée	272 m
Responsable	Travaux
Farnham	Collectes des déchets solides et des matières recyclables
	Épandage d'abat-poussière
	Nettoyage de fossés, côté Nord
	Nivelage
Sainte-Sabine	Coupe des hautes herbes
	Déneigement et épandage d'abrasif
	Débroussaillage
	Entretien de la signalisation (Panneau d'arrêt à l'intersection des chemins Beaulieu et Jetté)
	Nettoyage de fossés, côté Sud

Section	B
Chemin visé	Chemin Jetté
Distance visée	228 m
Responsable	Travaux
Farnham	Collecte des déchets solides et des matières recyclables, côté Nord
	Entretien de fossés, côté Nord
Sainte-Sabine	Collecte des déchets solides et des matières recyclables, côté Sud
	Coupe des hautes herbes
	Débroussaillage
	Déneigement et épandage d'abrasif
	Entretien de fossés, côté Sud
	Entretien de la signalisation
	Marquage au sol
Réparation de pavage - 228 m	

Section	C
Chemin visé	Chemin Jetté (À l'Est de la route 235)
Distance visée	494,5 m
Responsable	Travaux
Farnham	Collecte des déchets solides et des matières recyclables : <ul style="list-style-type: none"> • Côté Nord (Du chemin Leblanc à la route 235) • Côtés Nord et Sud (Du chemin Leblanc à la limite Est)
	Coupe des hautes herbes
	Débroussaillage
	Déneigement et épandage d'abrasif
	Entretien de la signalisation
	Marquage au sol
	Nettoyage de fossés, côté Nord
Réparation de pavage	
Sainte-Sabine	Collecte des déchets solides et des matières recyclables, côté Sud, de la route 235 au chemin Leblanc
	Nettoyage de fossés, côté Sud

Section	D
Chemin visé	Chemin du Golf
Distance visée	525 m
Responsable	Travaux
Farnham	Collecte des déchets solides et des matières recyclables
	Coupe des hautes herbes
	Débroussaillage
	Déneigement et épandage d'abrasif
	Entretien de fossés, côté Nord
	Entretien de la signalisation
	Marquage au sol
Réparation de pavage	
Sainte-Sabine	Entretien de fossés, côté Sud

Section	E
Chemin visé	Chemin Audette (Du chemin du Golf au chemin Tringle)
Distance visée	404,5 m
Responsable	Travaux
Farnham	Déneigement et épandage d'abrasif
Sainte-Sabine	Collecte des déchets solides et des matières recyclables
	Coupe des hautes herbes
	Débroussaillage
	Entretien de fossés
	Entretien de la signalisation
	Marquage au sol
	Réparation de pavage

Section	F
Chemin visé	Chemin Audette
Distance visée	2,07 m
Responsable	Travaux
Farnham	Coupe des hautes herbes, section gravier, côtés Nord et Sud
	Débroussaillage, section gravier, côtés Nord et Sud
	Entretien de fossés, section gravier, côtés Nord et Sud
	Entretien de la signalisation, section gravier
	Épandage d'abat-poussière - 900 m
	Nivelage
Sainte-Sabine	Collecte des déchets solides et des matières recyclables, section pavée, du chemin du Golf au chemin Boulais
	Coupe des hautes herbes, section pavée, côtés Nord et Sud
	Débroussaillage, section pavée, côtés Nord et Sud
	Déneigement et épandage d'abrasif, section pavée
	Entretien de la signalisation, section pavée
	Entretien de fossés, section pavée, côtés Nord et Sud
	Réparation de pavage - 1,17 km
Marquage au sol	

Article 3 **Plan**

Le plan montrant les sections est joint en Annexe A de la présente entente.

Article 4 **Durée**

La présente entente sera d'une durée d'une année, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement, par périodes successives d'un an, à moins que l'une des parties n'informe, par courrier recommandé, l'autre de son intention d'y mettre fin ou de la modifier, et ce, au moins six mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Article 5 Actifs et immobilisations

Cette entente ne produit aucun actif, ni aucun passif commun. Il n'y a aucun partage de l'actif et du passif.

L'entente ne crée pas et ne permet pas l'acquisition d'aucune immobilisation à caractère intermunicipale.

Signé en deux exemplaires

à Farnham, le 24 janvier 2018.

à Sainte-Sabine, le _____.

Ville de Farnham

Municipalité de Sainte-Sabine

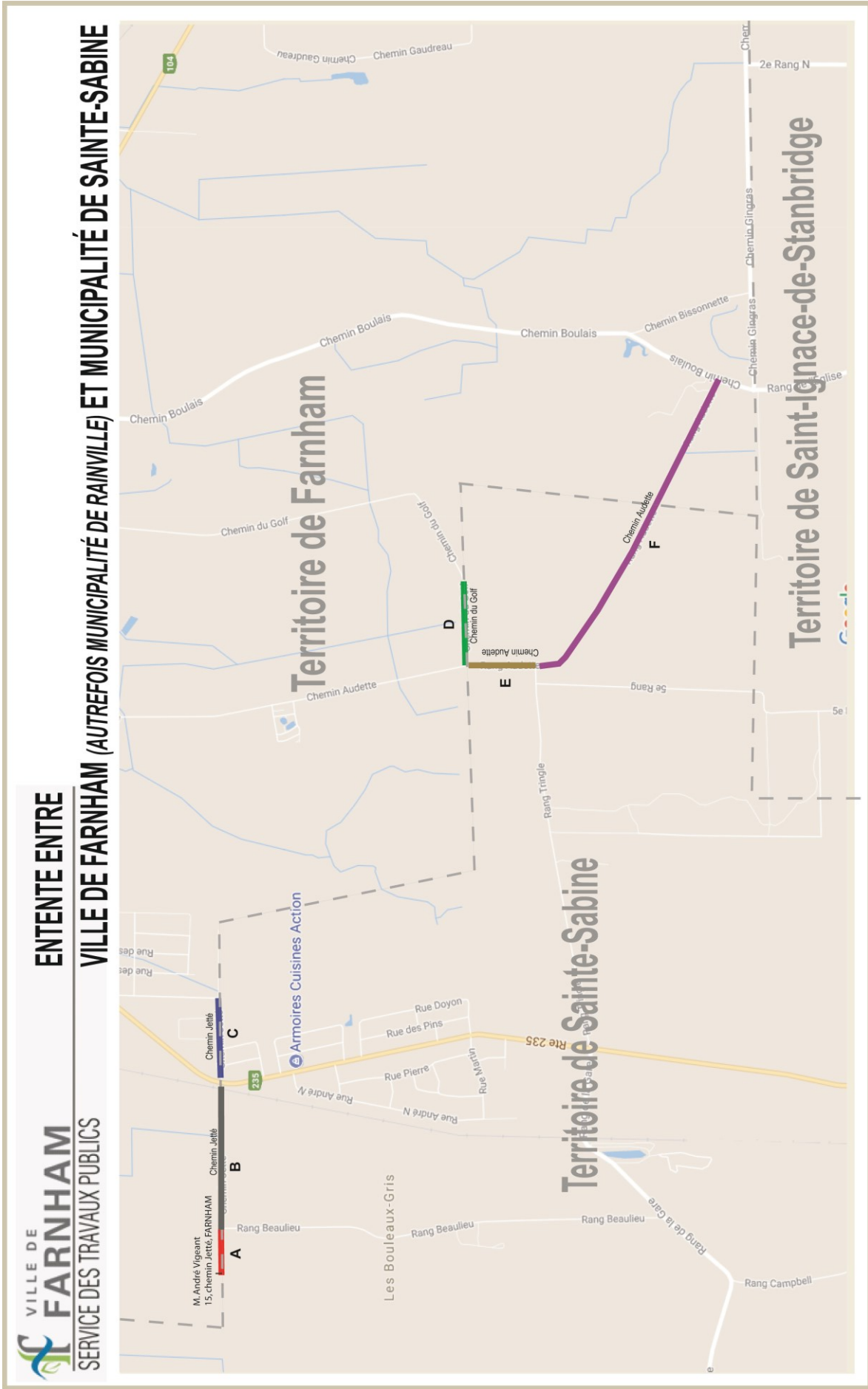
Patrick Melchior
Maire

Laurent Phoenix
Maire

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Chantal St-Germain
Directrice générale
et secrétaire trésorière

Annexe A



--	--